INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

La Lettre de L'INAO

Lettre d'information aux ODG

N° spécial « Agro-écologie » - mars 2016

SOMMAIRE

Édito
…….p.1

Quelles thématiques ? Quelles mesures-types ? Des exemples…
…….p.2

Les étapes-clés de la démarche relancée
……....p.2

Agro-écologie : quelques précurseurs
……....p.3

ÉDITO

L'agro-écologie s'installe dans les SIQO

Le 5 janvier dernier, en accueillant M. Stéphane Le Foll à l'INAO, nous lui avons en particulier demandé d'apporter de la cohérence dans la mise en place de ses objectifs agro-écologiques en levant les freins administratifs qui gênent la prise en compte par les ODG qui le souhaitent de dispositions adaptées dans le cadre de leur cahier des charges.

Nous avons pris acte avec satisfaction de sa réponse favorable, qui plus est assortie d'une demande de mise au point méthodologique pour début mars.

Planning serré qu'il faut féliciter les membres de la Commission "environnement" et son Président Bernard Angelras, d'avoir tenu : le 3 mars, nous recevions au Salon de l'agriculture le Ministre pour lui présenter nos propositions.

A partir de l'exemple d'ODG précurseurs, qui ont su malgré les difficultés, prévoir des dispositions agro-environnementales dans et à côté de leur cahier des charges, les principes fondateurs de notre fonctionnement ont été rappelés : il s'agit d'une démarche volontaire de la part de chaque ODG, décidée et définie collectivement.

Ces principes rappelés, une première série de mesures ont été identifiées, regroupées en 6 grandes thématiques *(cf ci-après*). Les plus stratégiques de ces mesures feront l'objet d'un descriptif préparé par la commission "Environnement" et validées (et le cas échéant complétées) par chaque Comité national en fonction de ses priorités.

C'est donc un dispositif "sur mesure" que chaque ODG pourra construire, selon un dispositif que nous préciserons et suivrons par une concertation rapprochée avec les fédérations professionnelles.

Des questions, parfois importantes, ne manqueront pas d'apparaître. Le Conseil permanent en débattra, avec la volonté de permettre aux ODG qui le souhaitent de prendre toute leur place dans la démarche agro-écologique, faite de recherches de performance économique, sociale et environnementale.

Les opérateurs sous SIQO, qui font d'un lien fort avec leur environnement une priorité, sauront se mobiliser et s'engager, conformément à leur tradition.

"Innovant par nature, porteur d'une vision à long terme, capables d'imagination et de participation, les ODG auront à coeur de relever ce défi", a conclu le Président Jean-Charles ARNAUD.

Jean-Luc DAIRIEN

Quelles thématiques ? Quelles mesures-types ?*
Des exemples…

- **Préserver et développer la biodiversité**

Implantation de haies et de bandes enherbées.
Réduction, voire interdiction des herbicides.
Biodiversité des pâturages et diversité de la flore…
Développement de l'agroforesterie...

- **Maîtriser et réduire la fertilisation**

Limiter le recours aux engrais de synthèse. Favoriser la culture d'engrais verts…

- **Limiter l'usage des pesticides**

Recours à des variétés ou des races plus résistantes à certaines maladies. Réduire l'action des nuisibles par des méthodes plus naturelles…

- **Favoriser une meilleure gestion de l'eau**

Respect des bonnes pratiques d'irrigation. Récupération des eaux pluviales. Utilisation de plantes adaptées à la sécheresse…

- **Adapter les modes d'élevage aux ressources locales**

Réduction de l'usage des médicaments, et notamment des antibiotiques. Privilégier une origine locale des aliments. Interdiction des OGM dans l'alimentation des animaux…

- **Recourir à une génétique plus adaptée**

Utilisation favorisée de variétés et races autochtones, et/ou adaptées aux conditions climatiques locales…

*Liste non exhaustive…

Les étapes-clés de la démarche relancée

- **Janvier 2016**

Le ministre chargé de l'Agriculture fait part de son souhait de voir les principes de l'agro-écologie pris en compte par les SIQO, y compris lorsque c'est possible, dans les cahiers des charges. Cela conforte ainsi les initiatives des professionnels.

- **Février 2016**

Une première liste thématique de mesures est établie par la commission « Environnement » de l'INAO, pour être proposée aux ODG et leur apporter un appui dans la construction de leurs objectifs environnementaux. Elles pourront être déclinées en mesures-types.

- **Mars 2016**

Signature d'un avenant au contrat d'objectif et de performances de l'INAO précisant la feuille de route de l'Institut sur ce sujet.

- **De mars à juin 2016**

La Commission nationale « Environnement » de l'INAO travaille sur des mesures-types. Celles-ci seront débattues au sein des Comités nationaux de l'INAO, puis validées et mises à disposition des ODG qui le souhaitent.

- **Fin 2016**

Bilan d'étape.

- **Et après…**

Engagement consolidé des ODG dans la démarche sur la base du volontariat.

AGRO-ECOLOGIE : QUELQUES-UNS DES PRECURSEURS

La présentation des propositions de l'INAO le 3 mars dernier lors du salon de l'agriculture en présence de Stéphane Le Foll, a été illustrée de témoignages de professionnels, ODG qui ont su, d'ores et déjà, intégrer des principes de l'agro-écologie dans leurs démarches.

Plusieurs filières étaient représentées : les fromages, avec les exemples du Beaufort (AOP, Savoie) et du Crottin de Chavignol (AOP, Centre), les volailles avec les volailles de Loué (IGP et Label Rouge, Ouest) et la filière viticole avec La Clape (AOC, Languedoc).

- **ODG fromagères :**

Par Sébastien Breton, délégué général du CNAOL et Dominique Verneau, président de l'ODG Chavignol

Préservation des espaces, maintien de paysages spécifiques, biodiversité font partie des enjeux majeurs et déjà pris en compte de longue date pour les AOP fromagères. Depuis quelques années, ces objectifs sont également complétés par le souci de réduction des consommations d'énergie, des gaz à effet de serre.

Chavignol

Mise en place d'un GIEE (2014-2016) sur la zone AOP Chavignol entre éleveurs de chèvre et céréaliers sur la production de luzerne, avec comme objectifs l'autonomie fourragère locale et le maintien du potentiel agronomique (rotation, amélioration de la structure des sols, limitation des intrants). En préparation, dispositif de traitement collectif des effluents de fromageries fermières par méthanisation.

Beaufort

Préservation des ressources locales, maintien de la biodiversité, du patrimoine paysager (obligation de pâturage, dès la fonte des neiges et dès que les conditions le permettent, obligation d'assurer 2 repas d'herbe par jour, interdiction des cultures et des aliments complémentaires avec OGM).
Préservation de la biodiversité, génétique adaptée (obligation de races locales : Tarine et Abondance, limitation de la productivité des vaches laitières).
Limitation de la fertilisation, maintien de la micro-biodiversité – lait cru – diversité de la flore lactique, valorisation du lactosérum : poudre et méthanisation, permettant une limitation des transports et une valorisation énergétique locale.

- **ODG Volailles de Loué :**

Par Benoît Drouin, éleveur et administrateur de l'ODG

Trois engagements agro-écologiques majeurs, tenant compte de l'utilisation durable des ressources.

Elever local – nourrir local : 80 % de céréales (27 000 hectares de céréales locales), début de production de soja local, paille valorisée (litière et fumier), volailles nourries sans OGM depuis 1997.

Energies renouvelables : Production d'autant d'électricité sous forme d'énergie renouvelable que la filière en consomme, 6 éoliennes au cœur du territoire IGP, 4 hectares de panneaux solaires.

Parcours prairie arborée : 9000 hectares de prairies réservées aux volailles, plus d'un million d'arbres plantés depuis 1974, 1800 km de haies, préservation de la faune et de la flore, biodiversité, agroforesterie

- **ODG La Clape**

Par Christophe Bousquet, Président de l'ODG

Présentation du terroir du massif de La Clape, sa biodiversité.

Nombreuses actions agro-écologiques menées par les vignerons du site. Grâce à l'appui du Parc naturel régional, plusieurs exploitations se sont engagées dans la charte Natura 2000 afin de préserver la biodiversité du site, dans le Programme agro-environnemental porté par le PNR afin de ne plus utiliser d'herbicides ou de produits phytosanitaires, dans le développement de l'agro-pastoralisme et dans le réseau de fermes Dephy Ecophyto animé par la chambre d'agriculture de l'Aude. Par ailleurs, accompagné par le PNR et le Syndicat de l'AOC «Coteaux du Languedoc»,
l'AOC «La Clape» pourrait bientôt être reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

L'ensemble du dossier distribué lors de la séance du 03 mars est disponible à la demande.
Contact : n.michaud@inao.gouv.fr

Les résultats des prochains travaux seront également diffusés.

Lettre aux ODG
Directeur de la publication : **Jean-Luc Dairien.** Rédactrice en chef : **Nadia Michaud.**
Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de l'INAO.
Clause de non-responsabilité : l'INAO s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.
Institut national de l'origine et de la qualité - INAO. 12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 30003. 93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX
www.inao.gouv.fr
INAO